

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR/LF

N° 63/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 08/06/2012	L'an deux mil douze le vingt et un juin à dix neuf heures,
DATE D’AFFICHAGE : 21/06/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOU D Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila (arrivée à 19h15), RENOUX Alain, PERRON Danièle, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel. <i>Excusés :</i> PETIT Betty a donné procuration à BIGEARD Isabelle, JACQUOT Laurent a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GRILLOT Fabienne a donné procuration à RENOUX Alain, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOU D Mourad, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Subvention FEDER</i>	Monsieur Marcel MANIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a décidé de réaliser des travaux de restructuration de l’ancienne école, pour un montant total d’opération de 797 024,27 € pour la rénovation de 5 logements locatifs et l’aménagement de 8 autres logements locatifs.

Le Conseil autorise le Maire à solliciter une subvention auprès :

- De l’Etat, au titre de la DETR : 159 406 € et 13 € au titre de l’agrément PALUDOS
- Du Conseil Général du Doubs : 156 000 €,
- De la Région Franche-Comté : 52 000 €,
- De Pays de Montbéliard Agglomération : 56 000 €,
- De l’Europe au titre du FEDER : 22 121 €.



Par ailleurs, la Commune sollicite un emprunt auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté afin d’assurer le financement des travaux.

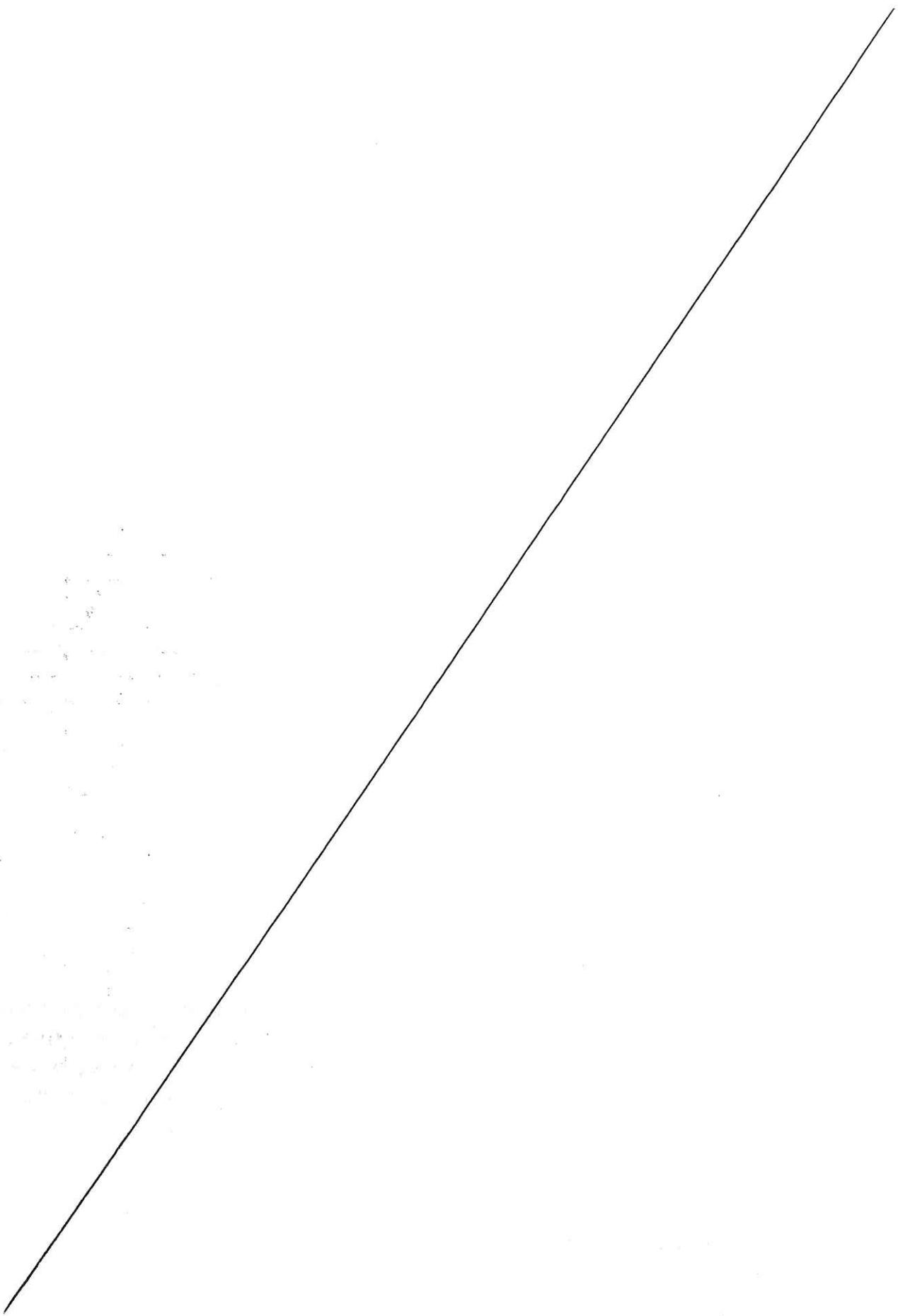
Le Conseil Municipal demande l’autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

Le Conseil autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l’opération et à demander l’autorisation de pouvoir commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 21/06/2012
Publiée le 21/06/2012
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME





PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (CF. NOTICE 2)

Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe

NATURE DES DEPENSES directement liées au projet	Montant des dépenses HT	Montant des dépenses TTC	RESSOURCES	Montant HT	Montant TTC	%	Date de décision (si elle est intervenue)
Acquisitions foncières (1)			Aides publiques				
-			Union européenne (FEDER)	22 121 €		2,77 %	
-			Etat	159 419 €		20%	
Acquisitions immobilières			Région Franche-Comté	52 000 €		6,52 %	
-			Département du DOUBS	156 000 €		19,57 %	
-			Département du				
-			Département du				
Travaux			Communes ou intercommunalités				
Montant travaux total	723 863,02 €	763 675,49 €	-Pays de Montbéliard Agglomération	56 000 €		7,03 %	
-			-				
-			-				
Matériels - Equipements			Etablissements publics ou autres organismes publics				
-			-				
-			-				
Publicité et communication (2)			-				
-			Sous-total des aides publiques:	445 540 €			
-			Aides privées				
-			-				
Autres coûts			-				
- études			Sous-total des aides privées :				
- frais de maîtrise d'œuvre	66 600 €	70 263 €	Autofinancement				
- frais de personnel (3)			- fonds propres				
- déplacements/missions			- recettes générées par le projet (4)				
- prestations externes			- emprunts	351 484,27 €			
- frais généraux			- crédit-bail				
- autres (préciser)			- autres				
- Bureau de contrôle	4 500,00 €	4 747,50 €					
- SPS	2 061,25 €	2 174,62 €					
Contribution en nature			Contribution en nature				
travail bénévole / activité de recherche ou professionnelle			- travail bénévole				
			- activité recherche ou prof.				
			Sous-total contributions en nature				
TOTAL DES DEPENSES	797 024,27 €	840 860,60 €	TOTAL RESSOURCES	797 024,27 €		44,10 %	

1) plafonnées à 10% du coût total éligible

2) Poste obligatoire, à partir de 50 000 € de FEDER, sauf si le bénéficiaire s'engage à financer lui-même sa démarche de communication qu'il aura détaillée page 5, § « Actions prévues en matière de communication ».

3) Indiquer les modes de calcul sous le tableau (exemple : salaires et charges (x par mois) X (y personnes) X (z mois) voir **notice 2**)

